



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



*Seichamps,
ville sportive et
commune nature*

CONTEXTE ECONOMIQUE

- L'environnement macro-économique
- Les finances publiques
- La loi de finances 2026
- Le contexte local

LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

- Les grands équilibres
- Stratégie financière de la commune

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement
- La politique d'investissement
- Le financement des investissements

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il favorise la participation active des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. C'est une étape obligatoire qui doit se tenir dans les 10 semaines minimum avant l'examen du vote du budget en M57.

Le rapport d'orientation budgétaire est l'opportunité de présenter les orientations de l'année et de confirmer la ligne de conduite, les objectifs et stratégie de la municipalité.

Dans un souci de transparence, ce rapport d'orientation budgétaire sera mis en ligne sur le site internet afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles. Pour permettre une comparaison d'un exercice à l'autre, nous présentons les mêmes indicateurs financiers que les années précédentes (niveau d'épargne, autofinancement, endettement).

Le contexte économique mondial, et plus particulièrement les décisions de l'Etat impactent comme chaque année fortement nos politiques locales et la construction de notre budget communal.

Cette année, en raison du calendrier électoral, le rapport d'orientation budgétaire est finalisé dès décembre 2025 pour être présenté à la commission finances du 26 janvier 2026 et soumis au débat du conseil municipal du 9 février 2026. Cette anticipation conduit à travailler sur le ROB alors que l'exercice 2025 n'est pas encore clôturé. Certaines données, notamment comptables, pourraient donc légèrement évoluer d'ici à l'adoption du budget primitif. En effet, des recettes et dépenses peuvent encore être imputées à l'exercice 2025 début janvier.

Ainsi, d'éventuels écarts pourront être constatés entre les projections du présent rapport et les données définitives qui figureront au budget primitif. Ces ajustements s'inscrivent dans une logique d'actualisation et ne remettent pas en cause les orientations et grands équilibres présentés.

CONTEXTE ECONOMIQUE

L'environnement macro-économique

Le contexte international

Selon les dernières projections du Fonds monétaire international, la croissance mondiale atteindrait **3,2 % en 2025**, puis **3,1 % en 2026**. À moyen terme, le FMI souligne le maintien d'une dynamique de croissance modérée, dans un environnement toujours marqué par des incertitudes géopolitiques, des tensions commerciales et des ajustements structurels au sein de nombreuses économies.

Pour la zone euro, les projections macroéconomiques publiées en décembre 2025 anticipent une poursuite de la normalisation de l'inflation. L'inflation annuelle (IPCH) s'établirait en moyenne à 2,1 % en 2025 et 1,9 % en 2026. L'inflation sous-jacente, hors énergie et produits alimentaires, resterait plus élevée mais en décrue progressive, avec des moyennes estimées à 2,4 % en 2025 et à 2,2 % en 2026, traduisant un ralentissement graduel des tensions inflationnistes internes.

La France

Selon les **dernières projections de la Banque de France (décembre 2025)**, l'économie française devrait afficher une croissance positive mais modérée sur la période considérée. La croissance du produit intérieur brut (PIB) est attendu à **environ 0,9 % en 2025** et à **environ 1,0 % en 2026**, reflétant une reprise progressive de la demande domestique et des investissements, en dépit d'un contexte international incertain.

	2025	Projection 2026
Croissance	0,9 %	Environ 1 %
Inflation	1 %	Environ 1,3 %

L'inflation mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IPCH) devrait rester faible. Après une moyenne avoisinant **1,0 % en 2025**, elle est projetée à **environ 1,3 % en 2026**, traduisant une pression sur les prix encore modérée dans un environnement caractérisé par des évolutions contrastées des marchés de l'énergie et des matières premières.

Les Finances Publiques

Le rétablissement des finances publiques françaises demeure un défi majeur. En 2025, le déficit public de la France s'est élevé à 5,4% du PIB, soit un déficit budgétaire à financer d'environ 130,5 milliards d'euros, confirmant une pression persistante sur la trajectoire budgétaire.

L'examen du Projet de loi de finances pour 2026 demeure, à ce stade, incertain. Dans ce contexte, les collectivités territoriales évoluent dans un environnement budgétaire marqué par une visibilité limitée : le niveau définitif des concours de l'État, les règles d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et certaines compensations fiscales pourraient n'être stabilisés que tardivement. Cette situation impose de maintenir une approche prudente dans la construction budgétaire 2026, en intégrant des marges de sécurité et un pilotage attentif des équilibres financiers.

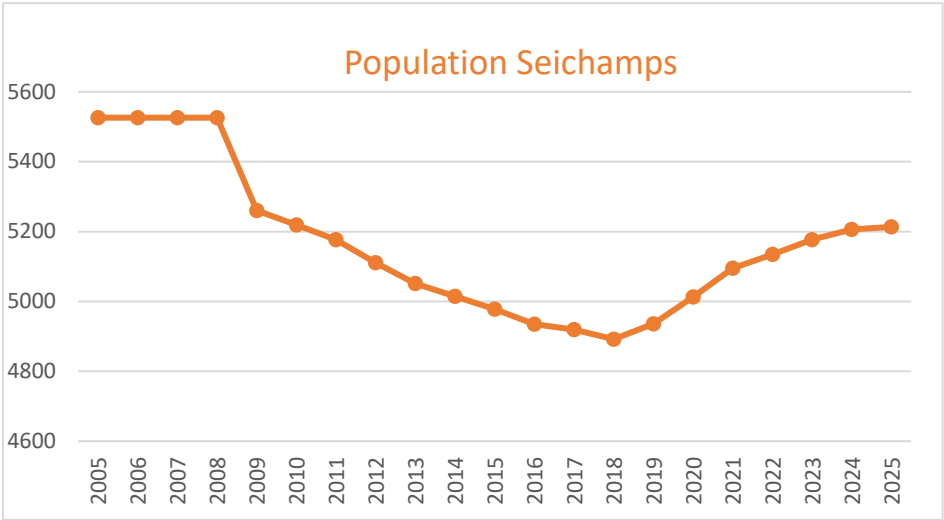
La Loi de Finances pour 2026

Au moment de l'écriture du présent rapport, la France ne dispose pas de loi de finances pour 2026. Le contexte politique ne permet pas de préjuger du contenu de la future loi, issu des négociations en cours. Le contexte actuel est celui de la loi spéciale votée fin 2025. Il conviendra, au moment de la rédaction du Budget Primitif, de prendre en compte les dispositions prévues dans la loi de finances, si elles sont connues. Au stade de ce présent rapport, nous nous contentons de nous baser sur la prolongation des dispositions de 2025.

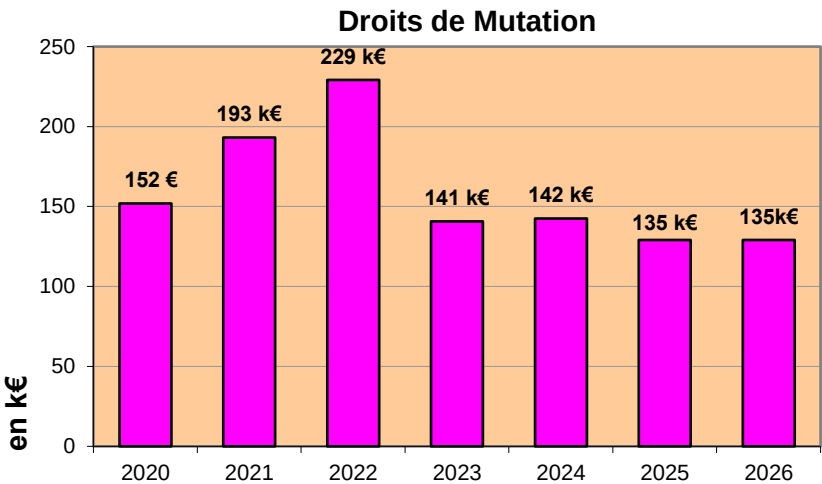
Le contexte local

- La population : La population officielle établie par l'INSEE au 1^{er} janvier 2025 est de 5 223 habitants. (Données du recensement réalisé début 2025). Depuis 2018, la population est en constante progression : + 321 habitants.
Le développement de la ZAC de la Haie Cerlin permet d'escompter une population supérieure à 5400 habitants à moyen terme.
- Les dotations d'Etat constatent une baisse en 2025 (-12,7k€). Ainsi, une inscription se basant sur un maintien des dotations au niveau 2025 est prudent. En €/hab, la Ville de Seichamps perçoit près de 20 % de moins de dotation d'Etat (DGF) que la moyenne de la strate.

	2022	2023	2024	2025	Estimation 2026
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	552 696 €	556 460 €	556 582 €	543 921 €	544 000 €
Dotation Solidarité Rurale (DSR)	71 901 €	84 185 €	92 820 €	95 085 €	95 085 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	20 440 €	18 396 €	16 556 €	14 900 €	14 900 €
TOTAL DGF	645 037 €	659 041 €	665 958 €	653 906 €	653 906 €
Montant total des Dotations / hab	126 €	127 €	127 €	125 €	125 €



- Une baisse des droits de mutation est constatée en 2025, avec un recul à 135 k€ après plusieurs années de diminution progressive. Au regard de cette trajectoire et d'un marché immobilier toujours peu dynamique, il est raisonnable de supposer que 2026 ne connaîtra pas de hausse notable et devrait se maintenir à un niveau comparable.



Au 1^{er} janvier 2025, le taux de logements sociaux est de 21,37 % pour Seichamps (nombre de logements locatifs sociaux à la location : 467, nombre de résidences principales : 2 185). Ce taux est toujours supérieur aux obligations légales de 20 % (loi SRU) mais en deçà de l'objectif du Grand Nancy fixé à 26%. Le taux évolue faiblement : à la baisse en fonction des ventes et à la hausse suite à l'aménagement en cours de la haie Cerlin.

- Le développement des ZAC communautaires se poursuit :

La ZAC de la Haie Cerlin :

- **Phase 1** : 79 logements sociaux, répartis entre du collectifs (SLH 32 logements et EHC 32 logements) et de l'individuel (MMH 15 maisons en bande), 32 logements en accession privée comprenant 6 logements intermédiaires NOVEMIA (ilot I2) livrés. L'ilot I1 sera proposé au 1^{er} semestre 2026 à l'Office Foncier Solidaire Nancy Couronne nouvellement créée pour une opération d'environ 12 logements intermédiaires) ainsi que 12 maisons en bande réalisées par BATIBAT et 31 lots libres individuels, tous attribués soit à terme 142 logements.
- **Phase 2** : 36 lots libres ont été livrés. NEXITY doit encore réaliser 44 logements, dont 12 logements collectifs en accession sociale (MMH) et 10 logements en location (VIVEST), actuellement en cours de construction.
- **Phase 3** : La commercialisation des 47 lots libres est bien avancée, et la majorité des constructions sont en cours. OXEO a déjà réalisé 4 maisons individuelles en ossature bois sur les 6 prévues.

Le Nid construit pour son propre compte et pour le bailleur OMH :

- 7 logements individuels groupés en accession sociale
- 30 logements collectifs ont été livrés début 2025

Parallèlement, 14 logements individuels groupés en accession sociale ont été livrés en 2025-

- **Phase 4** : BATIGERE et sa filiale BATIGERE MAISON FAMILIALE ont démarré fin 2023 la construction de 30 logements en locatif social, dont 22 logements collectifs et 8 logements individuels groupés. Un programme de 7 logements individuels groupés en accession sociale est également en cours de commercialisation. Concernant les lots libres, sur les 16 lots disponibles, 7 sont actuellement en commercialisation par SLIM PROJETS (ex SOLOREM).

La ZAC de la Louvière :

- Le projet « Factory 24 » a vu le jour et l’extension du siège social de la société « Storage 24 » est achevée.
- Le projet de village artisanal SLIM PROJETS (ex-SOLOREM) (12 cellules à la vente) est en cours.
- Enfin, le projet de Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP), regroupant différentes spécialités, est en phase de réalisation. Les travaux ont démarré fin juillet 2025 pour environ 18 mois.

▪ La politique tarifaire de la collectivité

Depuis septembre 2024, les tarifs des services aux usagers sont réévalués chaque année afin de suivre l’évolution de l’inflation. Ainsi, en septembre 2025, les tarifs des services périscolaires, accueil collectif de mineurs et ceux de la restauration scolaire ont été augmentés de 2%.

▪ Les marchés d’énergie de la collectivité

La Ville de Seichamps, comme d’autres collectivités de l’agglomération, faisait partie jusqu’ici du groupement d’achats géré par la Métropole pour la fourniture d’électricité et de gaz. Ainsi, c’est la Métropole qui négociait les prix dans un marché groupé pour le compte des communes. Les prix étaient renégociés chaque année.

Pour l’année 2026, la commune est sortie du groupement de la Métropole pour acheter le gaz auprès d>IDEX (l’achat de l’électricité se fait toujours via le groupement Métropole), permettant une baisse des prix non négligeable. Nous passerions ainsi d’une dépense d’énergie de 123 k€ en 2025 (montant estimé en décembre), à une dépense prévisionnelle prudente de 96 k€ en 2026, soit une réduction de nos dépenses de l’ordre de 22 %.

Le prix du gaz diminue avec une prévision à 35,20€/MWh, soit -48,9%.

	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Janvier 2026	Fournisseur	Durée du marché
GAZ - prix en € du MWh	56,96	183,53	88,60	68,45	35,20	EDF / IDEX	3 ans : 2026 à 2029
ELECTRICITE - prix en € du kWh	0,14368 ⁽¹⁾	0,27587 ⁽²⁾⁽³⁾	0,16260 ⁽²⁾⁽³⁾	0,11268	0,11268	ENGIE	3 ans : 2024 à 2026

(1) moyenne par bâtiments

(2) estimation sur la base des recommandations transmises par la Métropole

(3) amortisseur d’électricité compris

LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

Les Grands Equilibres

- L'état de la dette et son profil d'extinction

					Annuités en capital								
année	Objet de l'emprunt	Montant	durée	capital restant dû au 1er janvier 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2013	Extension de l'Hôtel de Ville	319 000 €	21 ans	136 714 €	15 190,48 €	15 190,48 €	15 190,48 €	15 190,48 €	15 190,48 €	15 190,48 €	15 190,48 €	15 190,48 €	15 190,40 €
2017	Rénovation CSC	485 000 €	15 ans	234 417 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	8 083,53 €	0,00 €
2022	Leds	85 000 €	7 ans	48 571 €	12 142,84 €	12 142,84 €	12 142,84 €	12 142,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2023	Intracting - phase 1	400 000 €	13 ans	344 960 €	28 348,13 €	28 915,10 €	29 493,40 €	30 083,27 €	30 684,93 €	31 298,63 €	31 924,60 €	32 563,09 €	33 214,36 €
2024	Equipement LAEP - CAF	50 153 €	20 ans	45 138 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €
2024	Intracting -phase 2	335 000 €	13 ans	310 023 €	25 477,01 €	25 986,55 €	26 506,28 €	27 036,41 €	27 577,13 €	28 128,68 €	28 691,25 €	29 265,08 €	29 850,38 €
			TOTAL	1 119 823 €	115 999,43 €	117 075,94	118 174 €	119 294 €	108 294 €	109 459 €	110 647 €	87 610 €	80 763 €

Le prêt « intracting » souscrit en 2023 auprès de la Banque des Territoires pour un total de 835 000 € à un taux préférentiel de 2% pour le financement des travaux et des équipements visant à réduire la consommation d’énergie est inscrit selon ses phases de mobilisation.

- La phase 1 (400 000 €) a été mobilisée en 2023
- La phase 2 (335 000 €) a été mobilisée fin 2024

L’emprunt relais de 100 000 € contracté en 2021 pour financer en partie l’acquisition de l’ancien Shopi a été soldé en 2024. Fin décembre 2024, une promesse de vente a été signée avec le promoteur NOVA HOMES pour un montant de 165k€. Cette somme a été versée à la collectivité à l’automne 2025. Ce projet prévoit la construction de 22 logements avenue de l’Europe et rue Emmanuel Héré, en partenariat avec le bailleur Vivest.

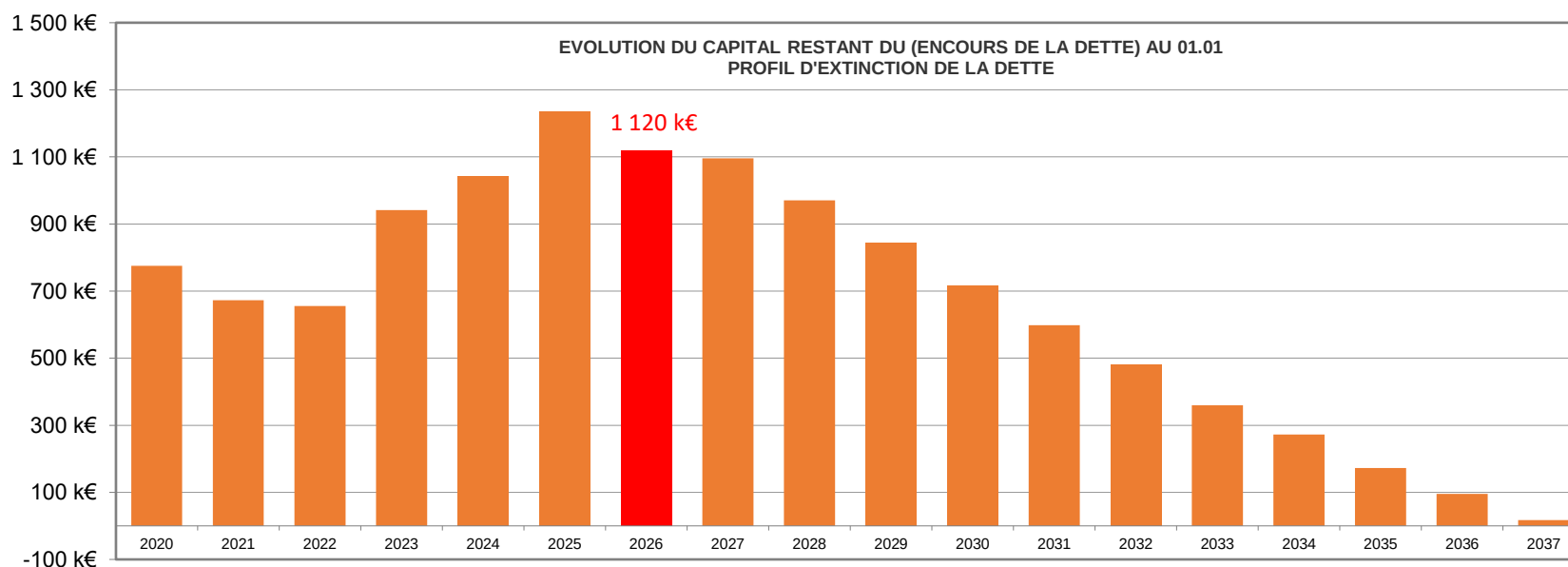
- Capacité de désendettement

La capacité de désendettement traduit la solvabilité de la commune et indique en combien d’années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute (recettes – dépenses de fonctionnement). Il est généralement admis que le seuil

critique, révélateur de tensions futures, est entre 11 et 13 ans. Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement entre 5 et 7 ans.

La capacité de désendettement [encours de dette/épargne brute] de la commune s'établit à 2,4 ans fin 2025. Elle est en baisse par rapport à fin 2024 (3,8 ans). En effet, l'année 2025 réalise une meilleure épargne de gestion suite à une forte augmentation des recettes (notamment du fait de la vente de l'ancien Shopi) et à une amélioration globale de la section de fonctionnement.

Ainsi, avec une capacité de désendettement de 2,4 ans, la commune se situe dans le bas de la moyenne des collectivités, témoignant d'une gestion prudente et responsable. Malgré un contexte financier contraint, elle maintient un équilibre financier maîtrisé, garantissant la poursuite des investissements.



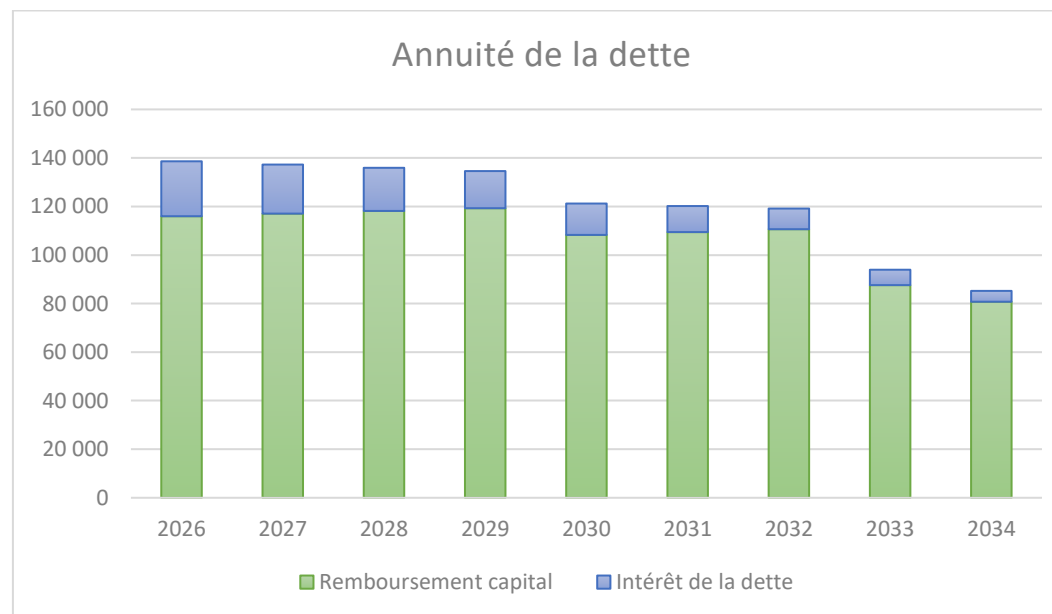
■ L'encours de la dette par habitant

L'encours de la dette seichanaise s'élève à 214 € par habitant au 01.01.2026, en baisse par rapport à l'exercice précédent (-23€). L'encours s'avère encore bien en deçà de l'encours moyen constaté pour les communes de la même strate (743 € / hab en 2023, dernière référence connue).

▪ Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du remboursement en capital (section d'investissement) et des intérêts (section de fonctionnement). Elle serait en 2026 au total de **138 619,89 €**.

- 115 999,43 € en capital
- 22 620,46 € en intérêts



■ Orientation de l'épargne

	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	Réalisé 2025
Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors intérêts de la dette)	3 176 912	3 420 486	3 829 514	4 022 160	4 299 431	4 239 734	4 166 306 €
Recettes Réelles de Fonctionnement	3 561 292	3 900 141	4 236 728	4 230 843	4 592 347	4 463 951	4 701 196 €
EPARGNE DE GESTION	384 380	479 655	407 213	208 683	292 916	224 217	534 890 €
Remboursement des intérêts de la dette	15 258	12 568	10 624	12 925	20 209	25 001	23 735 €
EPARGNE BRUTE	369 122	467 087	396 589	195 758	272 707	199 216	511 155 €
Remboursement de la dette en capital	102 082	102 082	102 082	114 225	191 980	114 944	114 944 €
EPARGNE NETTE	267 040	365 005	294 507	81 533	80 727	84 272	396 211 €

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour investir après remboursement de la dette en capital.

Les résultats provisoires du budget 2025 montrent une amélioration très nette de l'épargne, portée par une dynamique favorable exceptionnelle des recettes de fonctionnement (**4,7 M€ perçus, soit +107 k€ par rapport au réalisé 2024**). Cela s'explique par la perception des recettes liées à la vente de l'ancien Shopi (165k€) et par l'écart de prévision du FPIC (+60k€). Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement (**4,17 M€**) sont en baisse par rapport à 2024 (- 133 k€), l'exercice 2025 étant totalement déchargé des travaux du LAEP.

Cette évolution conjointe permet de dégager une épargne de gestion particulièrement élevée en 2025 (535 k€), dans des niveaux comparables aux épargnes de 2020-2022, avant la création du LAEP. Après prise en compte du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette ressort à 396 k€, soit plus de quatre fois le niveau constaté en 2024.

Résultat disponible

En fonctionnement (tableau 1), le résultat (différence entre les dépenses et les recettes intégrant les écritures d'ordre) à la fin de l'exercice 2025 s'établit à 317 601 €.

En investissement (tableau 2), le résultat de l'exercice 2025 en section d'investissement est de 519 729€.

1

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2025	- 4 771 451 €
RECETTES FONCTIONNEMENT 2025	4 768 276 €
	-3 175 €
PRODUITS ANTERIEURS (RESULTAT 2024)	320 776 €
RESULTAT PROVISoire SECTION FONCTIONNEMENT	317 601 €

2

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025	- 568 444 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2025	899 748 €
	331 304 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (RESULTAT 2024)	188 425 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT PROVISoire SECTION INVESTISSEMENT	519 729 €

Stratégie financière de la commune

Le contexte général dans lequel ces orientations ont été définies nous incite à la plus grande prudence dans l'évaluation tant de nos dépenses que de nos recettes. La commune prévoit pour cette année, comme en 2025, de contenir les dépenses. La rigueur de gestion reste de mise afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires au financement de nos projets d'investissement. Bien sûr, notre priorité est toujours la qualité des services rendus aux Seichanais (périscolaire, conseiller numérique, LAEP), ce qui représente une part importante de nos charges de gestion.

La politique d'investissement 2026 poursuit elle aussi ses priorités. Est prévu un programme d'investissement de 875 k€, consacré principalement à l'entretien du patrimoine, aux aménagements urbains, à la rénovation des équipements scolaires et sportifs, ainsi qu'au soutien des actions de démocratie participative. L'année 2026 confirme ainsi la volonté de la commune de valoriser durablement son cadre de vie et à moderniser ses équipements.

Par ailleurs, **la commune a fait le choix, comme en 2025, de ne pas recourir au levier fiscal en 2026.** Après l'augmentation des taux d'imposition en 2024, rendue nécessaire pour faire face à l'inflation et aux hausses de charges incompressibles, cette stabilité est aujourd'hui rendue possible par une gestion maîtrisée des finances communales. Elle traduit la volonté de la collectivité de poursuivre une gestion rigoureuse, tout en préservant la qualité et le niveau du service public.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel, les exercices 2023 et 2024 ont été marqués par une forte inflation, des charges énergétiques élevées et l'impact des mesures salariales, auxquels se sont ajoutées des dépenses exceptionnelles liées à l'aménagement du bâtiment LAEP. Les exercices 2025 et 2026 traduisent un retour à la normale du niveau des dépenses, couvrant les charges et projets réguliers.

		Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Dépenses Réelles	Charges de gestion générale	1 790 450 €	1 670 594 €	1 709 883 €	1 669 865 €
	Frais de personnel	1 853 219 €	1 934 950 €	1 905 819 €	1 991 000 €
	Autres charges de gestion courante	586 566 €	586 190 €	587 564 €	628 850 €
	Intérêt de la dette	20 209 €	25 001 €	23 735 €	22 620 €
	Charges exceptionnelles + autres	0 €	0 €	83 €	100 €
	Atténuation de produits (FPIC, TFCE)	39 939 €	48 000 €	40 998 €	50 765 €
DEPENSES REELLES		4 290 382 €	4 264 735 €	4 268 100 €	4 363 200 €
Amortissements et + values cession		412 407 €	420 000 €	503 351 €	420 000 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 702 789 €	4 906 712 €	4 771 451 €	4 783 200 €

Pour l'exercice 2026, les dépenses de fonctionnement (4,36 M€) sont en augmentation de 2,16% par rapport au réalisé 2025. En effet, plusieurs hausses incompressibles sont attendues :

- l'augmentation du coût de l'assurance « dommages aux biens », liée à la revalorisation générale du contrat ;
- la hausse de 16 % des prestations d'entretien des locaux ;
- l'augmentation des cotisations employeur, notamment celles de la CNRACL ;
- l'évolution du coût de la restauration scolaire, tant pour l'encadrement dans le cadre du marché UFCV que pour les repas fournis par API ;

- la progression de diverses charges générales (télécommunications, affranchissement, fournitures...).
- Augmentation des charges de personnel suite à des réaffectations des budgets annexes.

Les charges de gestion générale

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Charges de gestion générale	1 790 450 €	1 670 594 €	1 709 883 €	1 669 865 €

En 2026, les **charges de gestion générale** (entretien et réparation, fournitures, carburant, prestations de services etc.) seront stables par rapport au réalisé 2025, bien que certaines hausses sont à noter :

- Renouvellement des fournitures et matériel pour le service accueil (+ 3k€),
- Acquisition d'un logiciel pour une gestion dématérialisée des absences du personnel (coût de la maintenance et des formations),
- Augmentation de la cotisation assurance dommages aux biens (+30% soit +2,3k€),
- Hausse de la cotisation à la Mission Locale (+ 1,9k€),
- Augmentation du marché de prestation d'entretien des locaux (+ 10k€),
- Augmentation des achats pour la médiathèque (jeux, livres etc. + 2,5k€) et des dépenses liées aux animations culturelles (+4 k€)
- Augmentation du coût U.F.C.V (+10k€)

Ces augmentations sont compensées par une baisse significative attendue (-55k€) des dépenses d'énergie considérant les baisses respectives des prix de l'électricité et du gaz.

Les charges de personnel :

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Frais de personnel	1 853 219 €	1 934 950 €	1 905 819 €	1 991 000 €

Entre 2024 et 2025, la masse salariale a globalement peu évolué (+1,6%). Les rémunérations brutes ont été stables, voire légèrement orientées à la baisse en raison de départs non remplacés immédiatement (réévaluation des besoins, tensions du marché de l'emploi).

Mais, en parallèle, les charges patronales ont augmenté, sous l'effet du relèvement des taux de cotisations employeur, notamment la CNRACL (taux passé de 31,6% à 34,6% en 2025). D'autre part, chaque année, la masse salariale est structurellement tirée à la hausse par l'évolution des cotisations, l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité), et l'évolution des carrières.

Pour l'année 2026, outre ces éléments sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise, plusieurs facteurs expliquent la hausse des charges de personnel :

- Augmentation de la cotisation retraite patronale CNRACL : le taux de cotisation progresse à nouveau de 3 points, représentant un surcoût estimé autour de 25 k€ en 2026.
- L'affectation du personnel de cantine (PARTEGO) – maison de l'amitié - sur le budget communal : jusqu'à présent, l'ensemble du personnel intervenant à la Maison de l'Amitié était imputé au budget du CCAS. Toutefois, une analyse précise des missions a montré que les agents mis à disposition via PARTEGO consacrent l'essentiel de leur activité à la restauration scolaire. En conséquence, il est cohérent que leur rémunération soit portée par le budget principal, et non plus par celui du CCAS. Cette réaffectation a été initiée en juin 2025 et génèrera une hausse estimée à 15 k€ en 2026.
- L'augmentation des tarifs PARTEGO : le taux horaire est augmenté de 1,53% en 2026.
- La réintégration d'un agent précédemment en disponibilité pour raison de santé : cet agent, jusqu'alors imputé au budget du CCAS en raison de son affectation à la cantine de la Maison de l'Amitié, reprend ses fonctions début 2026 et sera réaffecté à la restauration scolaire au sein du centre socioculturel. En cohérence, son coût salarial chargé (environ 25 k€) sera intégré au budget principal.
- La réintégration d'un agent en congés de longue maladie : cet agent initialement affecté à la crèche a été réintégré en septembre 2025, sa rémunération étant alors imputée au budget annexe de la crèche. Pour des raisons de santé, ses missions ont été réorientées vers des fonctions plus transversales relevant du champ communal. En cohérence, l'agent sera donc réaffecté au budget principal, ce qui entraîne une dépense supplémentaire d'environ 50 k€.
- Le retour à un temps plein, à partir de juillet, sur le poste de DGA est également budgété (10k€).

Les autres charges de gestion :

L'évolution de ce poste repose sur le niveau des subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS et crèche.

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Autres charges de gestion courante	586 566 €	586 190 €	587 564 €	628 850 €

	2024	2025	2026
Subvention CCAS	165 k€	155 k€	115 k€
Subvention Crèche	170 k€	170 k€	250 k€

Pour rappel, en 2025, la subvention versée au CCAS avait été ajustée (-10 k€) en tenant compte des marges de manœuvre créées par les excédents. La subvention de la crèche avait été maintenue au même niveau.

Pour 2026, la subvention communale au CCAS est réajustée à la baisse afin de tenir compte du transfert de certaines charges de personnel désormais directement supportées par le budget principal : la réaffectation du personnel de restauration scolaire mis à disposition par PARTEGO (-15 k€) et la réaffectation d'un agent précédemment imputé au budget du CCAS vers le budget principal (-25 k€).

En revanche, la subvention à la crèche est augmentée de 80 k€ afin d'assurer l'équilibre de fonctionnement du service. Cette revalorisation intègre, d'une part, la couverture du déficit constaté à la clôture de l'exercice 2025, à hauteur de 20 k€, et, d'autre part, un abondement complémentaire destiné à sécuriser l'équilibre financier du service en 2026 et à lui redonner des marges de fonctionnement.

La crèche constitue un service public essentiel, dont le modèle économique repose structurellement sur un financement public, en raison de charges largement incompressibles (personnel, alimentation, fonctionnement courant) et de recettes par nature plafonnées (prestations de la CAF et participations des familles).

Les autres charges de gestion concernent également :

- les indemnités des élus (108 k€)
- les subventions aux associations (enveloppe reconduite à 45k€).
- les subventions aux écoles (18,6k€)
- le paiement de la redevance pour la DSIT (51k€)

Les charges financières :

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Intérêt de la dette	20 209 €	25 001 €	23 735 €	22 620 €

Les intérêts de la dette s'élèveraient à **22 620 €** (ICNE compris) et restent très faibles : 0,53 % des dépenses de fonctionnement.

Les atténuations de produits :

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Atténuation de produits (FPIC, TFCE)	39 939 €	48 000 €	40 998 €	50 765 €

Depuis 2021, la Ville de Seichamps est intégrée au dispositif du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Si ce mécanisme était jusqu'alors entièrement pris en charge par la Métropole, la commune supporte désormais une quote-part de participation.

Pour l'exercice 2025, la commune encaisse **un solde net favorable de 43 943 €** :

- un **prélèvement FPIC** à la charge de la commune de **14 553 €**, prévu à hauteur de 18 k€ en 2026,
- un **versement FPIC** au bénéfice de la commune de **58 496 €**, prévu à hauteur de 52 k€ en 2026,

Par ailleurs, ce chapitre intègre également la participation de la Ville au pacte financier et fiscal métropolitain, au titre du versement d'une part de la **Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)**, pour un montant de **32,7 k€ en 2026 (26 445€ en 2025)**.

Les autres charges :

Quant aux charges d'amortissement, celles-ci sont fonction de la nature des investissements réalisés lors des exercices précédents.

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Recettes Réelles	Produits des services	432 962 €	432 000 €	456 946 €	447 600 €
	Impôts et taxes	2 903 868 €	2 885 100 €	2 938 095 €	2 909 700 €
	Dotations et participations	1 033 210 €	947 773 €	948 989 €	983 891 €
	Produits de gestion courante	219 209 €	221 000 €	237 983 €	238 450 €
	Atténuations de charges (Rbst rému personnel)	0 €	0 €	8 €	0 €
	Produits exceptionnels et financiers	12 759 €	0 €	165 365 €	0 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 551 751 €	4 481 724 €	4 747 385 €	4 579 641 €

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement enregistrées affichent une nette progression, grâce à la bonne tenue des recettes courantes et à l'encaissement de produits exceptionnels non-reconductibles.

Pour 2026, les prévisions sont prudentes et reviennent à un niveau de recettes « courant », légèrement supérieur au réalisé 2024. Les recettes fiscales et les produits des services devraient être stables, tandis que les dotations devraient se maintenir. Cette trajectoire confirme une base de financement solide, tout en intégrant un contexte financier national incertain.

Les produits des services :

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Produits des services	432 962 €	432 000 €	456 946 €	447 600,00 €

En 2025, les produits des services reposent principalement sur les recettes issues des services périscolaires et de la restauration scolaire qui ont généré **14 k€ de recettes pour les accueils collectifs de mineurs (ACM)** et **374 k€ pour la cantine et le périscolaire**.

Les recettes liées au cimetière s'élèvent à **21 k€ en 2025** (+ 10 k€ par rapport à 2024).

Ce chapitre intègre également les recettes issues des entrées et participations aux événements et animations communales (Boucles Seichanaïses, concert *Sound of Floyd*, théâtre...) pour un montant de **18 k€**, ainsi que le remboursement par la Métropole du Grand Nancy des dépenses de salage, à hauteur de **18,7k€**.

Pour 2026, les mêmes niveaux de recettes sont reconduits, selon une hypothèse prudente, tenant compte du caractère variable et non garanti de certaines recettes liées à la fréquentation et aux conditions climatiques.

Les dotations et participations :

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Dotations et participations	1 033 210 €	947 773 €	948 989 €	983 891 €

En 2025, ce chapitre a enregistré :

- les dotations nationales pour (654k€), une baisse de 12,6K€ est à noter.
- les dotations et participations de la CAF (LAEP, ACM périscolaire) pour 146k€.
- Le FCTVA pour 37k€
- La subvention de la Banque des territoires pour l'emploi du conseiller numérique (17,5K€)

- Le remboursement pour les jours de grève (1 712€), la participation de la Métropole pour les pass buss (191€ pour 150 titres).

En 2026, les dotations de l'État seront inscrites avec prudence, en privilégiant l'hypothèse d'un maintien de leurs niveaux actuels dans un contexte national marqué par la stabilité des concours financiers. Aussi, de nouvelles recettes sont attendues pour le prochain exercice :

- la participation des communes pour la mutualisation du conseiller numérique pour l'année 2025 et 2026 (14 k€). La subvention de la Banque des Territoires est attendue à hauteur de 12,5K€.
- le versement de la Métropole au titre des bornes de recharge (800 €),
- la participation d'ALCOME dans le cadre du partenariat anti-mégots (1,3 k€),
- le produit du contentieux d'urbanisme (2 k€).
- un versement lié aux Certificats d'Économie d'Énergie pour les travaux d'isolation réalisés en 2025 (19 k€)

La participation de la CAF (Prestation de service et bonus CTG) est estimée sur les projections de fréquentation des services jeunesse et périscolaire.

Enfin, les autres participations habituellement perçues ont fait l'objet d'inscriptions : subventions festival de Théâtre, participation des communes aux frais des classes ULIS et de la manifestation de la boucle verte.

Les produits de gestion courante :

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Produits de gestion courante	219 209 €	221 000 €	237 983 €	238 450 €

Ils représentent les produits des locations pour 205 k€. Pour rappel, le loyer de la Gendarmerie est révisable tous les 3 ans (dernière révision 2024).

Le centre socioculturel fait l'objet de nombreuses mises à disposition gratuites au bénéfice des associations. En 2025, les recettes de locations s'élèvent à 3 492€.

La tarification sociale avec un repas à 1 € pour les plus bas revenus est appliquée depuis mai 2023. Le montant de la dotation reçue en 2025, liée aux repas de l'année 2024 (6084 repas) est de 14k€.

Enfin, un don de 2 248€ de l'association Cyclo Seichamps a été encaissé.

Les autres recettes :

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Atténuations de charges (Rbst rému personnel)	0 €	0 €	8 €	0 €
Produits exceptionnels et financiers	12 759 €	0 €	165 365 €	0 €

Concernant les produits exceptionnels, les recettes 2025 sont liées à la vente de l'ancien Shopi 165k€ et à une régularisation des cotisations de l'assurance du personnel (CNP).

Les recettes fiscales (impôts et taxes) :

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé CA 2025	DOB 2026
Impôts et taxes	2 903 868 €	2 885 100 €	2 938 095 €	2 909 700 €

En 2025, ce chapitre de recettes a enregistré les produits suivants :

- Impôts directs locaux : 2,1 M€
- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 135 k€, en baisse de 5 k€ par rapport à 2024
- Fiscalité spécifique (taxe sur les pylônes, redevance d'antenne et Taxe finale sur la consommation d'électricité – TFCE) : 69 k€
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 58 k€ (52 k€ attendus en 2026)
- Dotations et participations métropolitaines : attribution de compensation pour 378 k€ et dotation de solidarité communautaire pour 176 k€

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé CA 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 290 382 €	4 264 735 €	4 268 100 €	4 363 200 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 551 751 €	4 481 724 €	4 747 385 €	4 579 641 €

Comme chaque année, le résultat généré en 2025 sera repris par anticipation, c'est-à-dire avant le vote du Compte Administratif 2025, et affecté au BP 2026 :

- L'excédent de fonctionnement de 317 600, 96 € sera affecté au fonctionnement 2026,
- L'excédent de d'investissement de 519 728, 65€ sera affecté à l'investissement 2026,

Les excédents exceptionnels dégagés en 2025 permettent de poursuivre l'amélioration du cadre de vie, de renforcer l'entretien du patrimoine communal et de soutenir les projets structurants sans recourir à un emprunt supplémentaire.

■ LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement de l'année 2026, dans le prolongement de celui de 2025, est orienté vers la poursuite des grands travaux structurants (extension du cimetière), l'amélioration des espaces publics et du cadre de vie, la modernisation des écoles et des équipements sportifs, ainsi que le renforcement des moyens dédiés à la sécurité et aux services municipaux.

Malgré les incertitudes pesant sur l'exercice 2026, nous maintenons un programme d'investissement conséquent (875 k€):

L'entretien du patrimoine et mobilier de voirie : 451 k€

Une enveloppe significative est consacrée à la poursuite de la valorisation et de la sécurisation du patrimoine communal. Le projet majeur porte sur l'extension du cimetière (350 k€), indispensable pour répondre aux besoins futurs. Des travaux sont également prévus au cimetière (20 k€), et au centre socio-culturel (25k€).

Des opérations plus ciblées sont également prévues, notamment la réfection du sol de l'aire de jeux extérieure de la crèche (7,5 k€). Enfin, une enveloppe de 55 k€ est mobilisée pour financer des études de programmation portant sur la répartition optimale des bâtiments communaux et sur la rénovation des locaux de la gendarmerie, tant des logements que des espaces administratifs. Enfin, une enveloppe est inscrite pour la rénovation de bureaux.

Ecologie urbaine et aménagement du cadre de vie : 65 k€

Concernant l'amélioration du cadre de vie, le budget de la démocratie participative (10 k€) est reconduit. Une enveloppe sera également consacrée à la poursuite et finalisation de la réfection des allées du parc Schumann (30 k€). Aussi, un budget est alloué pour l'amélioration globale du cadre de vie (uniformisation du mobilier urbain, aménagement végétal du rondpoint Québec, remplacement des fontaines à bras...) et pour l'achat de matériel pour le service espaces verts. Enfin, une enveloppe de 7 500€ est prévue pour l'éventuel achat d'une parcelle (jardin Roussel).

Les travaux d'entretien et équipement écoles : 56 k€

Pour l'année 2026, en plus de l'achat de matériels divers (informatiques, mobiliers...) pour les écoles, sont prévus des travaux de création d'îlots de fraîcheur au sein du complexe Georges de la Tour ; la mise en place de rideaux ignifugés et de films de protection solaire sur les portes et velux pour Jean Lamour ; et pour Louise Michel, des travaux d'isolation du plafond de la bibliothèque (30 k€ - comprenant l'achat de mobilier) ainsi que le remplacement des rideaux de la salle de motricité.

Aménagements et équipements sportifs : 85 k€

Une majorité de l'enveloppe est dédiée au renouvellement du sol du court de tennis intérieur (53 k€) ainsi que du gazon synthétique du citystade de Martinchamps (30 k€). La rénovation du terrain de pétanque devant la Maison de l'Amitié est également prévu (3 k€).

Équipement technique : 6 k€

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir le remplacement ou l'évolution des matériels et équipements (talkie-walkie, chariot de manutention, vaisselle...).

Matériels et informatiques des services : 17 k€

En plus de la redevance annuelle versée à la DSIT pour les logiciels, est prévu l'achat d'un logiciel pour dématérialiser la gestion des congés, l'achat de mobiliers et fauteuils de bureau ainsi que le remplacement de postes informatiques.

Sécurité : 8 k€

Cette enveloppe vise à renforcer les moyens opérationnels de la police municipale. Elle permet l'acquisition du logiciel Municipol Web, l'achat d'un système radio type talkie-walkie, l'achat de matériel informatique et des équipements de protection individuelle, notamment les gilets pare-balles et plaques balistiques.

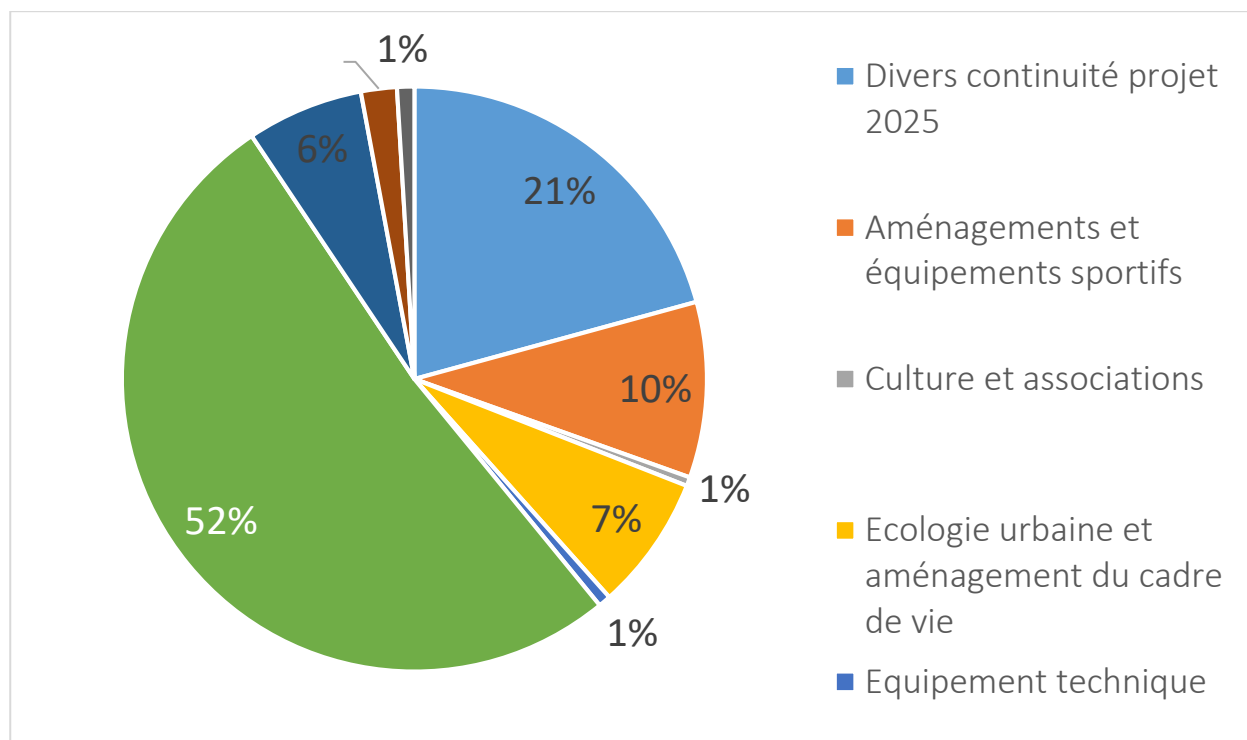
Culture et associations : 4 k€

Sont prévus l'achat de mobilier pour la médiathèque (2,8 k€) ainsi qu'une enveloppe pour les coffrets manifestations (1,5 k€).

Continuité des projets 2025 : 181,5 k€

Dans le cadre des projets identifiés en 2025, seront finalisés les travaux de la toiture du centre socioculturel (124 k€) et du terrain du rugby (25,9 k€), les achats pour le remplacement des alarmes (17 k€), ainsi que du petit mobilier et matériel.

Divers continuité projet 2025	181 573,96 €
Aménagements et équipements sportifs	85 000,00 €
Culture et associations	4 300,00 €
Ecologie urbaine et aménagement du cadre de vie	65 150,00 €
Equipement technique	6 000,00 €
Entretien du patrimoine et mobilier de voirie	451 000,00 €
Les travaux d'entretien et équipement écoles	56 450,00 €
Matériels et informatiques des services	17 350,00 €
Sécurité	8 350,00 €
TOTAL	875 173,96 €



■ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Pour financer nos investissements à moindre coût pour la collectivité, une recherche de subventions auprès de nos partenaires est déjà engagée afin de limiter le recours à l'emprunt.

En 2025, nous avons perçu la DETR liée aux aménagements pour la qualité de l'air à Georges de la Tour (42k€), la subvention liée au remplacement des têtes thermostatiques (5k€) ainsi que la subvention de la région pour la création de l'aire de jeux Parc Schuman (27 830€).

Nous attendons pour 2026 le versement des soldes suivants :

- Rénovation St Exupéry (DETR) pour 18 302€
- Drainage foot (FFF) pour 9 000€

Les subventions accordées en 2025 (DETR) :

- Extension du cimetière : 91 378€

Les subventions en cours d'instruction pour les projets 2026 (DETR):

- Réfection du sol du tennis intérieur : 13 269€

Le FCTVA :

Le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'établir à environ **124 k€**, sur la base des investissements réalisés en 2025.

Autofinancement :

Les résultats financiers confortables constatés à la clôture de l'exercice précédent permettent, cette année, de présenter un budget primitif en sur-équilibre. Si le principe d'équilibre budgétaire s'impose aux collectivités, le sur-équilibre d'une section est toutefois autorisé lorsqu'il résulte de la reprise d'excédents antérieurs. C'est un signal de bonne santé financière : il renforce les marges de manœuvre de la collectivité et permet d'anticiper les aléas futurs, tout en préservant la capacité d'autofinancement et la soutenabilité des projets à venir.